



FORCE OUVRIERE
LE SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT

 DRFIP d'Ile-de-France et du département de Paris
94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02
 01.55.80.66.43  01 55 80 66 49
@: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>
✉: fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 20 JUIN 2017
DECLARATION LIMINAIRE DE LA DELEGATION FO-DGFIP

Vous nous présentez aujourd'hui le projet de déploiement de l'accueil personnalisé sur rendez vous sur 2 sites de la DRFIP, l'organisation mise en place pour le recouvrement des créances patrimoniales en lien avec la création prochaine des trois services départementaux d'enregistrement et un point d'information relatif à la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

Le recouvrement des créances patrimoniales en lien avec la mise en place des trois SDE:

FO DGFIP s'oppose à toute réorganisation et concentration de missions, de services et condamne tout particulièrement celles créant des unités administratives surdimensionnées et ingérables. Le procédé est déjà connu : il s'agit de regrouper, mutualiser, déstructurer, spécialiser les missions en les concentrant sur de moins en moins de postes comptables au nom de l'efficacité, c'est à dire une baisse généralisée des moyens.

Les trois SDE dont la mise en place est prévue à l'automne 2017 constituent d'énormes structures en terme d'effectifs (30 agents en moyenne par SDE).

L'organisation du recouvrement des créances patrimoniales qui nous est présentée aujourd'hui est la conséquence directe de la mise en place de ces SDE va impacter très fortement un nombre important de services.

Les SIE qui vont continuer à assurer un nombre important de tâches sans effectif supplémentaire après le transfert des emplois ex-enregistrement aux SDE (prises en charge suite à dépôt tardif ou à contrôle fiscal, liaisons à assurer entre les différents intervenants, transmission de documents et de dossiers, centralisation de tous les encaissements de paiements différés et paiements fractionnés par le SIE du 8ème Europe Rome ...) autant d'exemples qui suscitent interrogations et inquiétudes au sein des services :

- quelle va-t-elle être la durée réelle de la période transitoire?
- quel comptable va être responsable pour le suivi des paiements différés et fractionnés pendant la période transitoire?
- les dossiers physiques des paiements fractionnés et différés vont ils être immédiatement transférés aux nouvelles structures SDE?
- entre 2017 et 2019, comment vont s'articuler les liaisons entre les SIE, le SIE centralisateur du 8ème Europe Rome et les trois SDE?
- pour quelles raisons l'installation des trois SDE n'est pas concomitante, les SDE St Hyacinthe et Londres sont mis en place en octobre 2017, et le SDE St Sulpice en novembre 2017?
- pourquoi cette réforme a-t-elle été mise en place alors que les applications informatiques (FIDJI-Recouvrement) ne sont pas opérationnelles?

Le déploiement de l'accueil personnalisé sur rendez-vous :

La mise en place des premiers accueils sur rendez vous au sein de la DRFIP Paris s'inscrit selon les propres mots de la direction générale « dans la démarche de modernisation des canaux de contact proposée aux usagers en vue de renforcer la qualité de service offerte par la DGFIP ».

Pour FO DGFIP, le but non avoué de la direction générale est de « désintoxiquer » les usagers du guichet.

En effet, avec la généralisations des téléprocédures, avec la mise en place des centres de contact, avec le développement du travail à distance, avec la suppression progressive des paiements en numéraire, avec la montée en puissance de l'application e-contact, avec la fermeture au public certains jours, tout est fait pour dissuader l'utilisateur de se déplacer dans un centre des finances publiques.

Le but ultime est de faire prendre en charge par l'utilisateur un certain nombre d'opérations effectuées jusqu'à maintenant par des agents des finances publiques: modification d'échéances, recherche d'informations, retrait d'attestations ...

La direction générale poursuit ainsi sa politique dont l'objectif à long terme est la destruction du réseau de la DGFIP entraînant la disparition totale des accueils physiques dans les services de proximité.

FO reste attaché au service public de proximité et revendique un maillage territorial important qui préserve le principe républicain d'égalité de traitement des citoyens.

La mise en place proprement dite des deux accueils personnalisés sur les sites de Banque et Meuniers suscitent quelques remarques et interrogations :

- l'accueillant personnalisé sera-t-il forcément le gestionnaire du dossier de l'utilisateur ?
- y aura-t-il un système de roulement au sein des services pour assurer cet accueil personnalisé ?
- comment seront gérés les risques de conflit avec l'utilisateur en cas de motivation d'un refus de rendez-vous?
- les horaires d'ouverture au public des SIP et des SIE sont-ils destinés à être modifiés en fonction de l'accueil personnalisé?
- y aura-t-il un système de contrôle pour les contre-appels ?
- pour les SIP : allez-vous différencier un accueil personnalisé pour l'assiette et le recouvrement ?

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels :

Vous nous présentez aujourd'hui un point étape sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

FO-DGFIP a dénoncé à plusieurs reprises le peu de moyens engagés par la Direction générale pour mener cette vaste opération de révision des valeurs locatives foncières. Ce sont les propriétaires qui ont été sollicités au travers de déclarations, ce sont les agents des SIE, des CDIF, du Cadastre, du PELP qui ont pendant plusieurs années été mis à contribution pour fiabiliser les locaux professionnels, tout ceci dans un contexte de réduction d'effectifs et de charges de travail en constante augmentation.

Les nouvelles valeurs locatives qui vont se substituer aux anciennes valeurs locatives, dites VL 70, vont servir de base d'imposition à la TF 2017 et à la CFE 2017.

Résultat de cette révision des valeurs locatives: de fortes augmentations de TF et de CFE 2017 qui sont attendues et d'autre part, un dispositif de calcul des impositions de TF et CFE 2017 est destiné à atténuer ces hausses. Ce dispositif est d'une complexité inouïe : lissage, neutralisation, planchonnement.

Les collectivités locales sont particulièrement inquiètes, au vu des simulations réalisées par la DGFIP, à cause des fortes variations des montants des impositions de CFE induites par cette révision des valeurs locatives.

Les SIE, qui sont les interlocuteurs privilégiés des redevables professionnels, seront une nouvelle fois fortement sollicités au moment de la sortie des avis d'imposition de CFE et les agents devront supporter la colère des redevables.